



MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tenue à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, le 28 juillet 2026 à 18h30.

Présents	Le Maire :	Tom Arnold
	La conseillère :	Manon Jutras
	Les conseillers :	Carl Woodbury Denis Fillion Patrice Deslongchamps Daniel Gauthier
	Le Directeur général :	François Rioux
Absent	La conseillère :	Natalia Czarnecka

1. Ouverture de la séance

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 18h30 par M. Tom Arnold, maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge. Le Directeur général, Monsieur François Rioux, est présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2. Lecture de l'avis de convocation

En vertu de l'article 153 du *Code Municipal du Québec*, le maire et le conseil constatent que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la présente séance;

2026-07-254 3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Manon Jutras et **résolu** que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-07-255 4. Attribution d'un contrat par appel d'offres public - Travaux de réfection d'une portion du chemin Kilmar - Projet GR-CH-29.17 à GR-CH-29.16 -TGC Inc - 2 597 956.08\$

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection de chaussée sont nécessaires sur le chemin Kilmar du tronçon GR-CH-29.16 à GR-CH-29.17, totalisant 2.55 kilomètres ;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont en partie financés par le Programme d'aide à la Voirie Locale, volet Redressement et Sécurisation, subvention VCH32272 ;

CONSIDÉRANT que le Directeur des Travaux Publics a procédé, le 11 juin 2026, à un appel d'offres public publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), conformément aux articles 966 et suivants du Code municipal du Québec ainsi qu'au règlement municipal en vigueur sur la gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT que deux (2) fournisseurs ont déposé une soumission dans le cadre de cet appel d'offres public, soit:

Fournisseur	Sous-total	Contingence 10%	Total avant taxes
LEGD	2 721 562.00\$	272 156.20\$	2 993 718.20\$
TGC	2 361 778.25\$	236 177.83\$	2 597 956.08\$

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été analysées par l'administration municipale conformément aux exigences et critères établis dans les documents d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT que la soumission déposée par TGC Inc. représente le prix du plus bas soumissionnaire conforme répondant aux besoins opérationnels de la Municipalité;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Denis Fillion et **résolu** :

- **Que** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
- **D'attribuer** un contrat pour des travaux de réfection du chemin Kilmar du tronçon GR-CH-29.16 au tronçon GR-CH-29.17 à TGC pour un montant de 2 597 956.08\$, incluant une contingence de 10%, plus les taxes applicables.
- **D'autoriser** le Directeur général et/ou le Directeur des Travaux Publics, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tout document donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire **23.040.91.710**.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-07-256 5. **Attribution d'un contrat de gré à gré par demande de prix - Surveillance de travaux - Réfection chemin Kilmar - Parallèle 54 - 58,900\$**

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection sont nécessaires sur le chemin Kilmar, dans le cadre des projets GR-CH-029.16 et GR-CH-029.17.;

CONSIDÉRANT que ces travaux font partie des travaux financés en partie par le Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL), subvention numéro VCH32272;

CONSIDÉRANT que le Directeur des Travaux Publics, conjointement avec la MRC d'Argenteuil, a procédé à une demande de prix auprès de quatre (4) fournisseurs conformément au règlement de gestion contractuelle en vigueur et que trois (3) soumissions ont été reçus, soit;

CONSIDÉRANT l'octroi à Parallèle 54 de la partie de conception de plan et devis par la résolution 2026-03-079;

Fournisseur	Prix avant taxes
Parallèle 54	81 200.00\$ (moins bon de commande TP-008065 déjà émis de 22,300.00\$)
Équipe Laurence	95 910.00\$
Efel	99 000.00\$

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été analysées par le comité de sélection selon la grille de pondération et d'évaluation approuvée par le conseil municipal selon laquelle les critères suivants ont été analysés:

- Expérience de la firme
- Compétence et disponibilité du chargé de projet
- Technicien en chantier
- Compréhension du mandat et méthodologie

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Daniel Gauthier et **résolu** :

- **Que** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
- **D'attribuer** le contrat pour la surveillance des travaux de réfection du chemin Kilmar dans le cadre des projets GR-CH-029.16 et GR-CH-029.17, à Parallèle 54, pour un montant de 58,900\$, plus les taxes applicables, conformément à la soumission déposée;
- **D'autoriser** le Directeur général et/ou le Directeur des Travaux Publics à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire **23.04091.710**.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-07-257 6. Attribution d'un contrat de gré à gré par demande de prix- achat de styromousse pour la patinoire du parc Paul-Bougie- Home Hardware - 48,154.50\$

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la Phase 1 du projet de réaménagement du parc Paul-Bougie, 2050 feuilles de styromousse sont nécessaires pour effectuer les travaux;

CONSIDÉRANT que le projet est en partie financé par le Programme d'aide aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS);

CONSIDÉRANT que le Directeur des Travaux Publics a procédé à une demande de prix auprès de cinq (5) fournisseurs conformément au règlement de gestion contractuelle en vigueur, soit :

Fournisseur	Montant	Notes
Patrick Morin- Lachute	51 229,50\$	
Home hardware Hawkesbury	48 154,50\$	3 semaines de livraison
Pont Masson, Alfred	55 329,50\$	Il faut rajouter 95\$ pour frais de livraison
RONA Grenville		Il exige que nous nous rendions en magasin
Pont Masson, Mirabel		Aucun prix de soumis

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été analysées et qu'un fournisseur a été retenu conformément aux critères établis;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Denis Fillion et **résolu** :

- **Que** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
- **D'attribuer** un contrat à Home Hardware pour 2050 feuilles de styromousse, pour un montant de 48,154.50\$ plus les taxes applicables, conformément à la soumission déposée;
- **D'autoriser** le Directeur général et/ou le Directeur des Travaux Publics à signer tout document requis donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire **23.080.20.721**

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-07-258 7. Attribution d'un contrat de gré à gré par demande de prix pour l'acier galvanisé, fournitures et installation de l'armature pour la patinoire du Parc Paul Bougie-Acier Lafrance - 48,500\$

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la phase I du projet de réaménagement du parc Paul-Bougie, une armature en acier galvanisé sera installée pour la patinoire;

CONSIDÉRANT que le projet est en partie financé par le Programme d'aide aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS);

CONSIDÉRANT que le Directeur des Travaux Publics a procédé à une demande de prix auprès de un (1 fournisseur) conformément au règlement de gestion contractuelle en vigueur;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Manon Jutras et **résolu** :

- **Que** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
- **D'attribuer** un contrat à Acier Lafrance pour l'acier galvanisé, les fournitures et l'installation de l'armature pour la patinoire du parc Paul Bougie, pour un montant de 48,500.00\$ \$ plus les taxes applicables, conformément à la soumission déposée;
- **D'autoriser** le Directeur général et/ou le Directeur des Travaux Publics à signer tout document requis donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 23.080.20.721

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-07-259 8. Attribution d'un contrat de gré à gré par demande de prix- Coffrage et finition - Patinoire Parc Paul-Bougie - Travaux de béton LRS Inc - 92,000\$

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la phase I du projet de réaménagement du parc Paul-Bougie, des travaux de reconstruction de la surface de béton de l'aire de la patinoire doivent être réalisés ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit retenir les services d'un fournisseur qualifié afin de réaliser les travaux de coffrage et de finition requis dans le cadre de ces travaux ;

CONSIDÉRANT que le projet est en partie financé par le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS);

CONSIDÉRANT que le Directeur des Travaux Publics a procédé à une demande de prix auprès de cinq (5) fournisseurs conformément au règlement de gestion contractuelle en vigueur, soit :

Fournisseur	Prix avant taxes coffrage et installation	Prix avant taxes finition	Prix total avant taxes
Travaux de béton LRS Inc.	89,000.00\$	3,000.00\$	92,000.00\$
Bellai Alliance		pas de soumission reçue	
Coffrage XP		pas de soumission reçue	
Béton Sylva		pas de soumission reçue	
Finition de béton Jacques Poulin		pas de soumission reçue	

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été analysées et qu'un fournisseur a été retenu conformément aux critères établis;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Deslongchamps et **résolu** :

- **Que** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
- **D'attribuer** un contrat à Travaux de béton LRS Inc pour la réalisation de travaux de coffrage et de finition de la surface de béton de l’aire de la patinoire du Parc Paul-Bougie, pour un montant de 92,000.00\$ plus les taxes applicables, conformément à la soumission déposée;
- **D'autoriser** le Directeur général et/ou le Directeur des Travaux Publics à signer tout document requis donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire **23.08020.721.**

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-07-260

9. Attribution d'un contrat de gré à gré par demande de prix - Fourniture de béton pour la patinoire du parc Paul Bougie - Béton Provincial - 86,450.00\$

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la phase un du réaménagement du Parc Paul-Bougie, la surface de béton de l'aire de la patinoire doit être reconstruite ;

CONSIDÉRANT que le projet est en partie financé par le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS)

CONSIDÉRANT que le Directeur des Travaux Publics a procédé à une demande de prix auprès de trois (3) fournisseurs conformément au règlement de gestion contractuelle en vigueur, soit :

Fournisseur	Prix avant taxes
Béton Provincial, Hawkesbury	86,450.00\$
Uniroc Mirabel	89,950.00\$
Whisco	pas de soumission reçue

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été analysées et qu'un fournisseur a été retenu conformément aux critères établis;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Daniel Gauthier et **résolu** :

- **Que** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
- **D'attribuer** un contrat à Béton Provincial Hawkesbury pour la fourniture de béton, dans le cadre du projet de réaménagement du Parc Paul-Bougie, pour un montant de 86,450.00\$ plus les taxes applicables, conformément à la soumission déposée;
- **D'autoriser** le Directeur général et/ou le Directeur des Travaux Publics à signer tout document requis donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire **23.080.20.721**.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-07-261

10. Attribution d'un contrat de gré à gré par demande de prix- Fourniture d'équipement et main d'œuvre pour aménagement du Parc Paul Bougie- Emile Foucault Excavation - 48,555.00\$

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite retenir les services d'une entreprise spécialisée afin de réaliser les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement du parc Paul-Bougie ;

CONSIDÉRANT que le projet est en partie financé par le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS);

CONSIDÉRANT que le Directeur des Travaux Publics a procédé à une demande de prix auprès de trois (3) fournisseurs conformément au règlement de gestion contractuelle en vigueur, soit :

Fournisseur	Prix avant taxes	Prix avant taxes	Contingence

Emile Foucault Excavation	38,555.00\$	10,000.00\$	48,555\$ (incluant une contingence de 10,000\$)
Excavation Kelly et Lambert			non disponible
Jimmy Hall			non disponible

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été analysées et qu'un fournisseur a été retenu conformément aux critères établis;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Manon Jutras et **résolu** :

- **Que** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
- **D'attribuer** un contrat à Emile Foucault Excavation pour la réalisation des travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement du Parc Paul-Bougie, pour un montant de 48,555.00\$ plus les taxes applicables incluant une contingence de 10,000.00\$, conformément à la soumission déposée;
- **D'autoriser** le Directeur général et/ou le Directeur des Travaux Publics à signer tout document requis donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire **23.080.20.721**.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-07-262

11. Attribution d'un contrat de gré à gré par demande de prix pour la fourniture d'un ponceau - Remplacement du ponceau GR-PC-0654 sur le chemin de la Rivière-Rouge- IB Wolseley GR Aqueduc Laval - 40,068.11\$

CONSIDÉRANT qu'il est prioritaire de procéder au remplacement du ponceau GR-PC-0654 situé sur le chemin de la Rivière-Rouge ;

CONSIDÉRANT la note technique produite par un ingénieur de la MRC faisant état de l'urgence de réaliser des travaux sur le ponceau GR-PC-0654 afin d'assurer le maintien de son intégrité et de la sécurité des usagers ;

CONSIDÉRANT que les travaux sont en partie financés par le Programme d'Aide à la Voirie Locale, volet redressement et sécurisation, subvention VCH32272 ;

CONSIDÉRANT que le Directeur des Travaux Publics a procédé à une demande de prix auprès de deux (2) fournisseurs conformément au règlement de gestion contractuelle en vigueur, soit :

Fournisseur	Prix avant taxes

EMCO Ltd	pas de soumission reçue
IB Wolseley GR Aqueduc Laval	40,068.11\$

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été analysées et qu'un fournisseur a été retenu conformément aux critères établis;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Deslongchamps et **résolu** :

- **Que** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
- **D'attribuer** un contrat à IB Wolseley GR Aqueduc Laval pour la fourniture d'un ponceau de 1.2 mètres de diamètre , pour un montant de 40,068.11\$ plus les taxes applicables, conformément à la soumission déposée;
- **D'autoriser** le Directeur général et/ou le Directeur des Travaux Publics à signer tout document requis donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire **23.041.55.710**.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-07-263

12. Attribution d'un contrat de gré à gré par demande de prix- Travaux de remplacement d'un ponceau sur le chemin Rivière Rouge GR-PC-0654- Uniroc - 90,000.00\$

CONSIDÉRAN qu'il est prioritaire de procéder au remplacement du ponceau GR-PC-0654 situé sur le chemin de la Rivière-Rouge ;

CONSIDÉRANT la note technique produite par un ingénieur de la MRC faisant état de l'urgence de réaliser des travaux sur le ponceau GR-PC-0654 afin d'assurer le maintien de son intégrité et de la sécurité des usagers ;

CONSIDÉRANT que les travaux sont en partie financés par le Programme d'Aide à la Voirie Locale, volet redressement et sécurisation, subvention VCH32272 ;

CONSIDÉRANT que le Directeur des Travaux Publics a procédé à une demande de prix auprès de trois (3) fournisseurs pour la réalisation de ces travaux, conformément au règlement de gestion contractuelle en vigueur, soit :

Fournisseur	Prix avant taxes
Groupe Miller	pas de soumission reçue
Uniroc	90,000.00\$
Emile Foucault Excavation	129,810.00\$

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été analysées et qu'un fournisseur a été retenu conformément aux critères établis;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Daniel Gauthier et **résolu** :

- **Que** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
- **D'attribuer** un contrat à Uniroc pour l'exécution des travaux de remplacement du ponton GR-PC-0654 sur le chemin Rivière-Rouge, pour un montant de 90,000.00\$ plus les taxes applicables, conformément à la soumission déposée;
- **D'autoriser** le Directeur général et/ou le Directeur des Travaux Publics à signer tout document requis donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire **23.041.55.710**.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-07-264 13. **Attribution d'un contrat de gré à gré par demande de prix basé sur prix 2026 résolution 2026-04-124- achat d'agrégat- Colacem -86,513.00\$**

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite faire l'acquisition d'agrégat pour la patinoire du Parc Paul Bougie;

CONSIDÉRANT que le projet est en partie financé par le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS);

CONSIDÉRANT que le Directeur des Travaux Publics a procédé à une demande de prix auprès de trois (3) fournisseurs conformément au règlement de gestion contractuelle en vigueur, soit :

Fournisseur	Prix avant taxes
Colacem	86,513.00\$
RF Kilmar	116,652.00\$
Uniroc Grenville	230,007.00\$

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été analysées et qu'un fournisseur a été retenu conformément aux critères établis;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Denis Fillion et **résolu** :

- **Que** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
- **D'attribuer** un contrat à Colacem pour l'achat d'agrégat, pour un montant de 86,513.00\$ plus les taxes applicables, conformément à la soumission déposée;
- **D'autoriser** le Directeur général et/ou le Directeur des Travaux Publics à signer tout document requis donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 23 08020 721

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-07-265

14. Ajout aux contrats - fourniture & livraison de matériaux granulaires pour l'année 2026 - Divers fournisseurs - 120,000\$

CONSIDÉRANT que les besoins du service des Travaux Publics en matériaux granulaires afin d'effectuer l'entretien estival des chemins municipaux

CONSIDÉRANT que le Directeur des Travaux Publics a procédé à une demande de prix auprès de cinq (5) fournisseurs conformément au règlement de gestion contractuelle en vigueur pour la fourniture et/ou la livraison de matériaux granulaires;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des pluies de juin 2026 nous avons dû utiliser plus de matériaux granulaires que prévu au budget d'opération et qu'il y a lieu d'acheter plus de matériaux granulaires afin de répondre aux besoins réels.

CONSIDÉRANT les grilles de tarifs reçues et que le coût de transport des matériaux granulaires peut différer selon les sites d'origine et la destination ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Manon jutras et **résolu d'octroyer** les contrats suivants en fonction des coûts de transport selon l'origine et la destination des matériaux granulaires, et selon la disponibilité des fournisseurs, soit :

- Uniroc Inc., pour la fourniture et/ou la livraison de matériaux granulaires pour l'année 2026, pour un montant additionnel maximal de 55 000\$, plus les taxes applicables;
- 9064-1622 Québec Inc. (Asphalte et Pavage RF), pour la fourniture et/ou la livraison de matériaux granulaires pour l'année 2026, pour un montant additionnel maximal de 65 000\$, plus les taxes applicables ;
- **D'autoriser** le Directeur des Finances à transférer de l'excédent non-affecté la somme nécessaire pour couvrir cette dépense.

Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire **02.320.00.621** et **23.041.50.710**

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-07-266

15. Attribution d'un contrat de gré à gré par demande de prix - Fourniture d'un ponceau - Remplacement du ponceau GR-CH-0383 sur le chemin Edina - Béton Boisclair - 60 609.60\$

CONSIDÉRANT que les pluies abondantes survenues au cours des dernières semaines ont causé des dommages importants au réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT qu'une situation d'urgence a été constatée sur le chemin Edina;

CONSIDÉRANT que le Directeur des Travaux Publics a procédé à une demande de prix auprès de sept (7) fournisseurs conformément au règlement de gestion contractuelle en vigueur, soit :

Fournisseur	Prix avant taxes
Béton Boisclair	60 609.60 \$
Rinker Pipe	95 428.28 \$
M con Concrete Products	97 795.20 \$
Béton brunet	Aucune soumission reçue
Béton provincial	Aucune soumission reçue

L'Écuyer	Aucune soumission reçue
Wolseley	53 010 \$

CONSIDÉRANT que malgré le fait que ça semble plus cher, l'option ponceau rectangulaire en béton est celle qui va durer le plus longtemps avec moins de souci de blocage ou débordement réduisant ainsi les coûts annuels d'entretien.

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été analysées et qu'un fournisseur a été retenu conformément aux critères établis;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Denis Fillion et **résolu** :

- **Que** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
- **D'attribuer** un contrat à Béton Boisclair pour l'achat d'un ponceau en béton rectangulaire, pour un montant de 60 609.60 \$ plus les taxes applicables, conformément à la soumission déposée;
- **D'autoriser** le Directeur général et/ou le Directeur des Travaux Publics à signer tout document requis donnant effet à la présente résolution.
- **D'autoriser** le Directeur des Finances à transférer de l'excédent non-affecté la somme nécessaire pour couvrir cette dépense.

Les fonds nécessaires seront imputés au poste budgétaire **23 04150 710**

Adopté à l'unanimité des conseillers

16. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

2026-07-267

17. Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Daniel Gauthier et **résolu** que la présente séance soit levée à 18h53.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Je soussigné, Tom Arnold, Maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par la Loi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Tom Arnold
Maire

François Rioux
Directeur général et Greffier-
trésorier